
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 14 FÉVRIER 2014.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Réaménagement du secteur ouest de la clairière : Phase deux du projet de restauration du bassin du lac aux Castors et de ses abords

A14-SC-02

Localisation :	Parc du Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal, site patrimonial du Mont-Royal (cité)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, Division des projets, responsable des travaux, ce bassin et ses abords étant situés dans le site patrimonial du Mont-Royal (déclaré).

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaliser la seconde phase de travaux sur le bassin du lac aux Castors et ses abords, la première phase, la restauration du bassin, étant achevée. Les principaux éléments de cette seconde phase qui font l'objet du présent avis sont les suivants : le réaménagement des cheminements et du pôle d'accès principal au secteur lac aux Castors, l'évolution de la nouvelle famille de mobilier urbain, la proposition d'implantation des trois kiosques et les équipements liés aux activités qui auront lieu sur le bassin.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le CCU de l'arrondissement de Ville-Marie doit émettre un avis et le ministère de la Culture et des Communications doit donner son autorisation.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE DES LIEUX¹

Un des éléments majeurs de la carrière de l'architecte paysagiste F. L. Olmsted (1822-1903) est la création d'un groupe de sept parcs urbains dont fait partie le parc du Mont-Royal. Olmsted mise pour la conception de ce parc sur des effets visuels magnifiant la perception de la montagne, par une lente montée vers le sommet à travers huit secteurs. Parmi ceux-ci figure *The Glades* (la clairière), une composante du domaine Smith acquise en 1871 par la Cité de Montréal. Olmsted désire concentrer les activités du parc dans cette clairière située à mi-chemin du parcours vers le sommet. Il propose notamment de construire un bassin naturel aux rives pittoresques dans un secteur en cuvette situé en contrebas de la maison de l'ancien domaine Smith. La Ville souhaite plutôt y implanter un réservoir à ciel ouvert dans la tradition des réservoirs décoratifs en vogue à cette époque, tels que les réservoirs Haut-Niveau (1875) ou McTavish (1853-1856). Olmsted s'y oppose et propose un bassin quadrilobé accompagné d'un double alignement d'arbres ainsi qu'une longue promenade d'un demi-kilomètre avec des sections réservées aux piétons, aux cavaliers et aux calèches. Le projet de bassin ne sera pas réalisé.

La clairière est une destination hivernale recherchée pour les activités sportives et de loisirs. Dès 1883, the Park Tobogganing Club y pilote l'installation d'une glissoire et plusieurs structures s'y ajoutent au fil des ans, dont un remonte-pente éclairé. Un funiculaire permet depuis 1885 d'accéder à la montagne. Dans les années 1930, des circuits de tramway roulent d'est en ouest et se rencontrent dans une boucle de virage à proximité de la maison Smith. Durant la même période, l'architecte paysagiste Frederick G. Todd réinterprète le projet de bassin quadrilobé d'Olmsted et conçoit un bassin décoratif comprenant une plage, une île boisée garnie d'une pergola et des parterres elliptiques longeant les rives du lac. Il propose également une aire de jeux, un champ de cricket et des massifs d'arbres, tout en maintenant le dégagement dans la plaine et des raccordements de sentiers. Le bassin, creusé à mains d'hommes dans le cadre d'un chantier du gouvernement provincial pour contrer le chômage, est inauguré officiellement le 28 janvier 1939. La même année, le « *Rock Garden Hill* » est aménagé en bordure du bassin, à l'endroit où Todd proposait un massif d'arbres. Il s'agit d'une butte rocheuse dissimulant une pompe, au travers de laquelle une source d'eau coule vers le lac.

En 1954, la Ville retient les services des architectes paysagistes new-yorkais Gilmore Clarke et Michael Rapuano pour réaliser un plan directeur du parc visant notamment à en améliorer l'accès par les automobiles. Trois composantes de ce plan ont été construites, soit les échangeurs aux deux entrées principales du parc, les terrains de stationnement (dont celui de 1 400 places près de la maison Smith entraînant la disparition de boisés et des dépendances) et la section nord du *parkway*. En 1958, la Ville remplace les bâtiments de bois qui abritaient auparavant un restaurant, des toilettes et du matériel d'entretien aux abords du lac aux Castors par un nouveau bâtiment conçu par les architectes Hazen Sise et Guy Desbarats, incorporant une murale de céramique signée Claude Vermette. Les paysagistes du Service des travaux publics de la Ville esquissent des propositions d'aménagement pour les abords du pavillon. La proposition retenue, élaborée par Warner Goshorn, Merrial Smith et Edwin Skapsts, comprend un dégagement entourant l'édifice, une aire de rassemblement et une vaste aire de promenade, ainsi que le design d'un mobilier urbain dont des clôtures ondulées en aluminium et de bancs avec parois de béton intégrés à des murets de pierre naturelle. En 2005, le pavillon est restauré par la firme Réal Paul architecte et une nouvelle murale est réalisée par Claude Vermette. En 2005, une patinoire réfrigérée et une salle de réfrigération sont construites à proximité du

¹ Source : Cha, Jonathan. Novembre 2010. *Étude et analyse historique du patrimoine paysager du secteur des « Glades » (clairière) dans le parc du Mont-Royal*. 224 p. + annexes.

pavillon, de même que des sentiers et infrastructures d'accueil. Le tronçon 2 du chemin de ceinture, situé derrière le pavillon, est réalisé à la fin des années 2000.

Quant au bassin du lac aux Castors, il fait face à d'importants problèmes d'envahissement par des espèces végétales invasives et à la dégradation du muret qui le ceinture. La Direction des grands parcs et du verdissement réalise diverses études pour guider les interventions à effectuer sur le bassin et ses abords. Notamment, un groupe de travail coordonné par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal dépose en novembre 2011 un énoncé d'intérêt patrimonial et des orientations de conservation et de mise en valeur du secteur de la clairière. La phase I des travaux de réaménagement a été réalisée en 2013 avec la restauration du bassin, comprenant le nettoyage et le reprofilage du fond, la restauration du muret de pierre et la mise en valeur des affleurements rocheux. Ces travaux ont également permis la découverte de vestiges archéologiques et géologiques exceptionnels.

CONTEXTE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a eu plusieurs rencontres avec la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) portant sur le réaménagement du bassin du lac aux Castors et ses abords. Une première réunion a eu lieu le 29 août 2011, lors de laquelle les éléments de contexte et d'analyse, ainsi que la programmation générale des interventions de réaménagement a été présentée, à la suite de quoi le CPM a produit une note interne datée du 7 octobre 2011. Une deuxième rencontre a eu lieu le 30 avril 2012, explicitant plus précisément les interventions de restauration prévues au bassin, suite à laquelle seconde note interne, datée du 7 mai 2012, a été produite. Le CPM a ensuite émis un avis A12-SC-02 (daté du 14 juin 2012), dans lequel il appuyait la stratégie de la gestion des eaux et les interventions sur le muret du bassin. Le CPM n'était toutefois pas favorable « à la position adoptée par la DGPV quant à la réhabilitation intégrale du bassin selon ses caractéristiques d'origines, estimant que la démonstration n'est pas faite qu'il est impossible de créer un milieu plus propice aux espèces animales et végétales sans porter préjudice au patrimoine culturel des lieux » (p. 6). Le CPM considère que la recherche d'un équilibre entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel doit guider le choix des interventions dans le site patrimonial du Mont-Royal.

Le 4 avril 2013, la DGPV a présenté la phase deux du réaménagement du secteur du lac aux Castors, portant sur les abords du bassin et comportant un grand nombre d'interventions (11 au total). Le Conseil a émis un avis préliminaire A13-SC-02 (daté du 16 avril 2013), dans lequel il se dit favorable à la reconstruction du chemin de pourtour du bassin et de la cascade, au système de gestion de l'eau, au concept d'éclairage, à l'actualisation des trois kiosques de service et à ce que les services y soient amenés. Il souhaite que le concept architectural de ces kiosques lui soit présenté.

Le CPM réservait alors son avis sur certains aménagements aux abords du bassin du lac aux Castors, soit l'ensemble des sentiers, la reconfiguration du pôle d'accès principal au secteur du lac aux Castors, la reconstruction de l'escalier du côté sud-ouest, les travaux arboricoles et les travaux de mise en valeur du milieu naturel, dans l'attente d'informations additionnelles sur les stratégies à mettre en œuvre dans le secteur de la clairière du mont Royal, soit :

- la stratégie de conservation du patrimoine naturel, comprenant la gestion de la biodiversité, la consolidation du réseau écologique, les orientations de mise en valeur des milieux humides;
- la stratégie de conservation du patrimoine culturel appliquée aux aménagements suivants : la reconfiguration du pôle d'accueil, la reconstruction de l'escalier sud-ouest, la reconstruction de certains cheminements;

- la stratégie de réduction des cases de stationnements (et le réaménagement subséquent de ces stationnements);
- la bonification du réseau de circulation pédestre du côté sud du parc du Mont-Royal.

Le CPM émettait un avis défavorable sur la famille d'éléments de mobilier urbain tels qu'ils lui ont été présentés et recommandait que la réflexion se poursuive afin d'en améliorer la qualité et la cohérence d'ensemble.

Le CPM souhaitait que le suivi des projets annoncés lui soit présenté.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) lors de sa réunion du 14 février 2014. La présentation comportait plusieurs parties :

- le bilan de la première phase des travaux, qui consistait à restaurer le bassin du lac aux Castors;
- le carnet de commande de la DGPV, faisant la synthèse des projets d'aménagement en lien avec la clairière du parc du Mont-Royal, qui comprend notamment le réaménagement de l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges, la poursuite des travaux des chemins de ceinture et de traverse et la mise en valeur du pôle d'accueil de la maison Smith;
- la stratégie de conservation du patrimoine naturel;
- la phase deux du projet de restauration du bassin du lac aux Castors et de ses abords, à laquelle s'ajoutait une présentation plus spécifique des kiosques de parc et de l'évolution de la famille de mobilier.

Le Conseil accueille favorablement les éléments d'analyse et de stratégie qui lui ont été présentés afin de contextualiser la phase deux du projet de restauration du bassin du lac aux Castors et de ses abords. Ceux-ci lui permettent de mieux saisir les implications des différentes interventions sur les abords du lac aux Castors et sur l'ensemble plus vaste de la clairière. Néanmoins, la densité des informations et la rapidité avec laquelle elles ont été présentées limitaient fortement la compréhension de certaines parties. Le CPM propose qu'à l'avenir, la formule des rencontres soit adaptée selon les besoins requis pour la présentation de contenus importants.

Son analyse portera sur la stratégie de conservation des milieux naturels et de gestion de l'eau, le réaménagement des abords du lac aux Castors et les projets d'aménagement en lien avec la clairière du parc du Mont-Royal.

Stratégie de conservation des milieux naturels et de gestion de l'eau

Le projet de conservation présenté prévoit la création de milieux humides et de liens hydriques dans les secteurs où les conditions de drainage le permettent et dont la localisation sera stratégique pour la faune, notamment en vue d'une réintroduction de batraciens. Le Conseil se réjouit de la volonté de renforcer et d'ajouter des milieux humides sur la montagne. Il soulève néanmoins que l'introduction de ceux-ci en milieu forestier présente des enjeux différents des marais ou des milieux ouverts et que les essences d'arbres doivent être adaptées aux conditions d'inondations. Les lieux préconisés sont actuellement occupés principalement par des frênes, espèces adaptées à la présence de l'eau mais dont la survie est gravement mise en péril par la menace d'infestation de l'agrile du frêne.

Le Conseil s'informe des mesures globales déployées pour lutter contre l'agrile du frêne sur le mont Royal. Une équipe travaille à en retarder la propagation à travers le traitement des zones infestées, dans lesquelles on procède à des coupes et à la mise en place d'un périmètre de protection. Le Conseil considère ses actions de prévention essentielles mais, compte tenu du fait que la mortalité massive des frênes semble inévitable, préconise également de préparer la relève par la plantation d'autres essences nobles et indigènes.

En ce qui a trait à la gestion de l'eau sur le mont Royal, le Conseil appuie la volonté générale de réduire la quantité d'eau envoyée dans le réseau d'égout. Toutefois, considérant que le potentiel de rétention des eaux de surface est assez restreint sur la montagne, le CPM voit un grand intérêt à envisager des solutions d'absorption des eaux en provenance du mont Royal au sein du milieu urbain adjacent. Le projet des promenades urbaines semble constituer une belle opportunité pour développer des corridors verts qui pourraient remplir cette fonction. En outre, des partenariats pourraient être envisagés avec les institutions présentes aux abords de la montagne, en vue d'y implanter des dispositifs de gestion des eaux de surface.

Réaménagement des abords du lac aux Castors

Cheminements

Dans son avis précédent, le CPM se disait favorable à la rationalisation des sentiers mais se questionnait quant aux choix effectués pour conserver certains sentiers et non d'autres. Le Conseil apprécie le travail d'analyse historique et de caractérisation du paysage qui lui a été présenté. L'analyse détaillée de chaque cheminement et l'identification des principes d'aménagement et des vues d'intérêt lui permettent de mieux saisir les choix préconisés quant au maintien, à la restauration ou à l'élimination de certains sentiers.

Pôle d'accès principal au secteur lac aux Castors

La proposition retenue pour le revêtement de sol au pourtour de l'esplanade du pavillon est une surface de béton coulé avec un motif de joints rappelant les appareillages de pierre siliceuse actuellement en place. Pour cet aspect, le Conseil regrette que l'on n'ait pas présenté une stratégie de conservation du patrimoine culturel appliquée à ces aménagements, comme il le recommandait dans son précédent avis. Il réitère la position énoncée dans cet avis, à savoir que les choix préconisés pourraient s'appuyer davantage sur les interventions réalisées aux abords du pavillon dans les années 1950. Compte tenu de la petite échelle de l'escalier sud-ouest et de son remplacement à l'identique avec des pierres mieux adaptées, le Conseil est favorable à cette intervention.

Kiosques, mobilier et activités sur le bassin

La DGPV présente l'évolution de la conception de la famille de mobilier et les principes ayant guidé la démarche, tels que les logiques d'implantation, l'impact visuel ou l'appropriation par les usagers du parc. C'est une déclinaison du banc de type « parc La Fontaine » qui a été retenue. Le Conseil est d'avis que ce choix est approprié, considérant que ce banc est un modèle de design montréalais qui a fait ses preuves et a été bien adapté pour d'autres lieux publics récemment réaménagés comme la Place d'Armes et le Square Dorchester.

En ce qui concerne les équipements qui seront installés sur le lac, à savoir, les activités de chaloupes verchères, les petits voiliers et les abris pour la faune ailée, le Conseil s'interroge sur l'encombrement généré par tous ces éléments et leur cohabitation. Le CPM prend néanmoins en note que la DGPV procède à une réflexion visant à déterminer les

conflits potentiels ainsi que la taille et le nombre adéquat d'équipements et qu'elle envisage de circonscrire les usages à certaines portions du bassin. Le Conseil juge que le modèle historique d'abris pour canards, qu'il est proposé de reproduire, est inadapté à la sensibilité actuelle à l'égard de la faune. Le Conseil s'inquiète du fait que les canetons ne puissent disposer d'un accès à la terre ferme et donc d'un accès à une source de nourriture. Le CPM considère que la reproduction d'images du passé n'est pas justifiée. Aussi, il suggère de réfléchir à une politique générale de gestion de la faune dans le bassin et encourage à ce qu'on y envisage d'autres types d'installations, tels que des îlots végétalisés.

Le Conseil est d'accord avec le principe de remplacement et d'implantation des trois kiosques qui lui a été présenté, à savoir, de les localiser dans le secteur où ils se trouvent présentement, sous la forme d'un petit hameau. Il juge que cette implantation sera discrète. Un appel d'offres est en cours pour la conception de ces équipements. Le CPM souligne son intérêt à ce que le parti architectural retenu lui soit présenté.

Projets d'aménagement en lien avec la clairière du parc du Mont-Royal

Impact visuel des stationnements

De manière générale, le Conseil appuie le principe de réduction des aires de stationnement. En ce qui concerne le réaménagement des stationnements aux abords de la maison Smith, le CPM prend note qu'il a été étudié en fonction de la mise en valeur des vues vers la maison. Il s'interroge toutefois sur la visibilité des stationnements depuis la voie panoramique et il apprend avec intérêt que cette considération a aussi été étudiée, un travail fin de la topographie et la plantation de massifs d'arbres sont prévus, en vue de les masquer. Il sera intéressé à en savoir davantage sur ces réaménagements futurs et souhaite que les projets de réduction des aires de stationnement et de réaménagement de la voie Remembrance-Camillien-Houde lui soient présentés.

Gestion de l'eau dans les stationnements

Il est envisagé que des canalisations existantes sous les stationnements soient maintenues en place et déconnectées du réseau d'égout afin d'y accueillir les eaux grises et de les laisser percoler dans le sol. Le CPM est d'avis que les possibilités d'introduction de dispositifs de traitement des eaux grises des stationnements, de type bandes végétalisées, devraient être davantage explorées.

Le secteur de la Maison Smith

Le Conseil a été informé qu'un projet d'extension de la Maison Smith est envisagé par la DGPV, de concert avec les Amis de la Montagne. En parallèle, un projet de restauration de l'édifice est en cours par la Direction des Stratégies et des Transactions Immobilières (DSTI). Au vu de la documentation remise, le Conseil souhaite fortement que les projets touchant à cet édifice ainsi que le réaménagement de ses abords lui soient présentés.

Le Conseil a également appris qu'une décharge accueillant les déchets de la propriété Smith aurait existé sur le site de l'actuel Cimetière Mont-Royal. Il se questionne quant au potentiel intérêt archéologique qu'elle présenterait et suggère qu'un contact et des investigations soient entrepris à ce sujet auprès de la Division du patrimoine.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable à la stratégie globale du projet de réaménagement du secteur ouest de la clairière (phase deux du projet de restauration du bassin du lac aux Castors et de ses abords). Il est favorable au projet de réaménagement global des cheminements, à la reconstruction de l'escalier sud-ouest, à la localisation des trois kiosques et à leur mode d'implantation en petit hameau, et au choix d'une déclinaison du banc du parc La Fontaine pour la famille de mobilier. Il est également favorable à la stratégie globale de réduction des rejets d'eau à l'égout et à la volonté de création de milieux humides sur la montagne. Aussi, le Conseil est d'avis que les projets d'aménagement en cours et à venir dans ce secteur impliquent une obligation d'excellence et, dans cette optique, il encourage notamment la prospective de solutions écologiques, comme le traitement des eaux grises des stationnements ou la gestion des eaux de surface à l'extérieur de la montagne.

Le Conseil recommande que les abris pour la faune ailée sur le lac soient définis suivant des critères contemporains plus sensibles aux habitats naturels.

Le CPM porte également un vif intérêt aux éléments suivants et souhaite qu'ils lui soient présentés dans le futur :

- la stratégie globale de gestion des eaux de surface;
- le réaménagement des stationnements et le projet de voie panoramique Remembrance-Camillien-Houde;
- le réaménagement du secteur de la maison Smith, incluant les intentions d'interventions sur la maison (restauration et extension).

Enfin, le CPM a conscience de la complexité du secteur et de sa gestion et appuie la stratégie globale et l'approche intégrée d'aménagement qui est développée par la DGPV. Dans cette optique, il recommande que les principes directeurs soient clairement établis, de manière synthétique, afin d'en faire un outil de référence dans l'élaboration et l'évaluation des interventions préconisées.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 3 mars 2014